

Politique nationale en matière de TIC

Depuis l'élection de Maître Abdoulaye Wade à la tête de l'Etat du Sénégal, le 19 mars 2000, les autorités politiques accordent une importance particulière aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le développement économique et social du Sénégal. Cette option a été réaffirmée lors de la déclaration de politique générale faite devant l'Assemblée Nationale le 20 octobre 2004 par le Premier ministre Macky Sall qui a déclaré à cette occasion que « **Le Gouvernement entend faire des Technologies de l'Information et de la Communication un puissant vecteur d'accélération de la croissance économique et de modernisation de notre administration** ».

Depuis 2000, les mesures légales et institutionnelles suivantes ont été prises:

- Définition d'une stratégie nationale de développement des TIC,
- Adoption d'un nouveau Code des Télécommunications,
- Création de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART),
- Création de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)
- Création d'un ministère chargé de la promotion des TIC
- Libéralisation totale du secteur des télécommunications

De plus, dans le cadre de la définition de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), les TIC constituent une grappe prioritaire. Par ailleurs, le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) a identifié les TIC comme un instrument privilégié pour l'amélioration de la productivité du service public, la mise en place des prestations de qualité et l'instauration d'une communication moderne.

Globalement, cette politique s'insère dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), adopté en 2002, qui se veut une contribution à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui visent à :

- Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim ;
- Garantir à tous une éducation primaire ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité des enfants ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ;
- Assurer la durabilité des ressources environnementales ;
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les trois objectifs prioritaires du DSRP sont de :

- Doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ;
- Généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ;
- Eradiquer toutes les formes d'exclusion et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.
- Dans le cadre du DSRP, le développement des technologies de l'Information et de la Communication

La politique sectorielle

L'Etat du Sénégal vient de publier sa Lettre de Politique Sectorielle (janvier 2005)

L'objectif de la LPS est de présenter les orientations générales à l'horizon 2008 ainsi que la stratégie du Gouvernement de la République du Sénégal dans le secteur des Télécommunications. La LPS 2004- 2008 intervient 6 ans après l'ouverture du capital de la Sonatel et après la libéralisation du service mobile en 1998. Ces deux événements ont permis d'enregistrer des résultats considérables qui sont entre autres :

- une forte progression du parc des abonnés du service de téléphone mobile,
- le raccordement d'environ 1000 villages sur 14 200 que compte le pays au réseau de téléphone fixe,- une amélioration significative de la qualité de service,
- une contribution à hauteur de 6% du secteur des télécommunications à la formation du PIB en 2003
- des investissements de plus de 100 milliards sur les réseaux fixe et mobiles entre 2000 et 2003
- la création de 22 000 emplois indirects à travers les télécentres, les cybers et les distributeurs de cartes téléphoniques.

Malgré ces acquis, le secteur des télécommunications souffre jusqu'à présent de certaines lacunes, qui sont en particulier :

- un monopole faiblement régulé,
- une concurrence faible sur le mobile,
- une insuffisance des investissements pour le financement du service universel,
- une attente qui n'est toujours pas comblée en terme de création d'emplois dans le domaine des TICs,
- un taux de pénétration toujours insuffisant pour tous les segments (Fixe, Mobile, Internet)
- une absence de régulation effective pour définir les règles du jeu entre opérateurs et fournisseurs de services.

Cependant, dans ce contexte de mondialisation et des multiples défis posés par la Société de l'Information, le Gouvernement du Sénégal est convaincu que, pour faire du pays une vitrine des télécommunications dans l'espace CEDEAO, il faut installer en priorité, une concurrence durable et également déployer rapidement les meilleures technologies pour l'accès des populations urbaines et rurales au service universel.

Pour ce faire, un fonds de développement du service universel sera mis en place pour appuyer les investissements en milieu rural.

Le gouvernement veut donc positionner le Sénégal comme une destination privilégiée pour les investissements dans les TICs et renforcer le système productif et la génération d'emplois. Les priorités majeures d'ici 2008 sont entre autres :

- de tripler le parc téléphonique qui va passer de 1 million en 2003 à plus de 3 millions abonnés en 2008
- accroître la contribution du secteur dans le PIB,
- d'améliorer sensiblement le taux de desserte rurale en raccordant 9 500 villages à l'horizon 2008. Les réseaux des télécommunications fixe ou mobile devront couvrir la totalité des

villages centres à l'échéance 2010,
- de démocratiser l'Internet et le considérer comme partie intégrante du service universel (téléphone + Internet).

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a renforcé le dispositif institutionnel par la création du Ministère en charge des Télécommunications.

Ce ministère devra assurer la réglementation dans le secteur des télécommunications et faire adopter les réformes appropriées.

L'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) quant à elle, va jouer d'une part, le rôle d'arbitre et de régulateur et d'autre part créer les conditions d'une concurrence dynamique, saine et loyale entre les opérateurs.

L'ouverture des marchés de télécommunications à la concurrence implique la fin des droits exclusifs de la Sonatel. Ainsi l'Etat sera l'ultime garant des nouvelles règles régissant le secteur. Et les textes d'applications du nouveau code des télécommunications seront adoptés et l'ART procédera à la mise à niveau de l'ensemble des questions relatives à l'interconnexion.

Dans le cadre d'une libéralisation plus accrue du secteur, l'Etat prévoit dans un premier temps le choix d'un opérateur qui disposera d'une licence globale lui permettant d'opérer sur tous les segments du marché des télécommunications.

Source : <http://www.telecom.gouv.sn/>

Les Projets TIC

De multiples initiatives sont en cours de projets ou de réalisations pour le développement des TIC aussi bien par le Gouvernement que des autres parties prenantes comme la société civile, le secteur privé et les organisations internationales. Au niveau du ministère des Postes, Télécommunications et NTIC, deux grands projets sont en cours de réalisation :

2.1 Les centres multimédias communautaires

Conçus à la fin des années 90, les Centres Multimédias Communautaires participent des efforts de l'UNESCO pour réduire la fracture numérique et mettre les Technologies de l'Information et de la Communication au service du développement des communautés marginalisées.

L'originalité des CMC réside dans le fait qu'ils constituent une plate forme unique qui intègre la radio communautaire et un centre d'accès communautaire qui s'appelle télécentre, centre de ressources, cyberspace pour permettre aux communautés démunies de se familiariser avec les TIC et de les utiliser pour résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées.

Des expériences menées en Asie et en Afrique et dans les Caraïbes ont permis de démontrer que les CMC pouvaient aider à surmonter les obstacles liés à la faiblesse des infrastructures et des moyens financiers, à la forte prévalence de l'analphabétisme pour permettre à la majorité des populations d'accéder aux TIC et de bénéficier de toutes les opportunités qu'elles offrent. C'est pourquoi, l'UNESCO appuyée par l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération s'est engagée pour diffuser à grande échelle les CMC dans 3 pays : le Mali, le Mozambique et le Sénégal.

Au Sénégal, l'affirmation d'une claire volonté politique d'accélérer le développement des TIC et des téléservices en particulier et d'appuyer le développement des radios communautaires, l'existence d'une bonne infrastructure de télécommunication, la présence d'un important et dense réseau d'organisations sociales, professionnelles communautaires sont autant d'atouts pour une implantation à grande échelle des CMC dans notre pays.

Le 12 octobre 2004, le gouvernement du Sénégal et l'UNESCO ont signé le Plan d'opération du projet de passage à grande échelle des CMC. Le projet vise à doter le Sénégal d'un réseau de 20 CMC en deux ans et par ce biais de :

- contribuer à réduire la fracture numérique ;
- faciliter l'accès et l'appropriation des TIC par les communautés ;
- contribuer à réduire la pauvreté en permettant aux populations de résoudre les problèmes de développement auxquels elles sont confrontées ;
- renforcer les capacités des populations.

Les possibilités et produits d'un CMC

Le CMC est une structure qui combine et articule dans le même espace la radio communautaire et les centres d'accès communautaires à Internet, télécentres, centres de ressources, cyberspaces. Il est composé d'une radio, (le plus souvent une « valise-radio »), et d'un cyberspace disposant d'ordinateurs reliés à Internet.

En créant une passerelle directe entre la radio, outil de communication de masse et Internet, le CMC facilite l'accès des communautés surtout pauvres et marginalisées aux formidables ressources des

technologies de l'information et de la communication. Des domaines tels que : le développement agricole, la santé et VIH/SIDA, l'économie, l'environnement et l'assainissement, les situations des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, la gouvernance locale, le patrimoine culturel et artistique seront au centre des activités des CMC.

Dans un CMC, la radio communautaire peut aider à initier le grand public aux TIC, offrir un accès indirect de masse aux informations en ligne et de faire participer la communauté, même analphabète à l'accès, à la collecte et aux échanges d'informations.

Dans un CMC, les services offerts par le télécentre (navigation, courrier électronique, stockage et traitements de données, production multimédia, etc.) permettent en retour à la radio communautaire d'enrichir le contenu de ses émissions, de diversifier son offre de programme et d'impliquer les populations dans l'animation de la radio.

Dans un CMC, des services payants peuvent aider les membres de la communauté à se former, à gérer leurs activités, à trouver de nouveaux débouchés, à mieux rentabiliser leurs activités économiques grâce aux prestations offertes sur place.

Les CMC auront donc une fonction de :

- diffusion de l'information
- accès à l'information
- production de contenus adaptés
- prestations de services
- formation des acteurs locaux et des parties prenantes
- mobilisation de ressources
- développement de partenariats.

Implantation et critères de sélection des sites des CMC

Tout en cherchant à garder un certain équilibre entre les différentes régions du pays dans l'implantation des CMC, le projet privilégiera les zones rurales et périurbaines les plus affectées par la pauvreté et l'isolement.

Les critères suivants seront tenus en ligne de compte pour le choix des sites d'installation des CMC :

- Etre une radio, un télécentre, un centre de ressource TIC ou Centre Culturel Régional, un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle, une structure multimédia socioéconomique ou un projet de radio communautaire
- Etre l'émanation d'une organisation, d'une collectivité locale
- Être bien implanté dans la communauté et avoir une capacité de mobilisation communautaire
- Etre porteur de dynamique économique, sociale et culturelle
- Prendre en compte les besoins des femmes et des jeunes
- Etre capable de saisir les besoins des populations en informations et TIC et d'y apporter une réponse
- Etre prêt à assurer la contribution des communautés
- Avoir atteint des résultats conséquents et/ou avoir un potentiel d'évolution
- Etre disposé à fournir une étude de faisabilité technique et économique du CMC.

Les parties prenantes du projet

- L'UNESCO
- Le Gouvernement du Sénégal
- La Coopération Suisse au Sénégal
- Les collectivités locales
- Les organisations communautaires de base, les organisations de la société civile
- Les projets de développement
- Le secteur privé

La mise en œuvre

La mise en œuvre du projet de passage à grande échelle des CMC se fera sur une période de deux ans répartie en 3 phases au cours desquelles, les 20 CMC seront progressivement installés.

- La phase I d'une durée de 6 mois devrait enregistrer la mise en place d'au moins 5 CMC
- La phase II d'une durée de 12 mois devrait voir l'installation de 10 CMC
- La phase III d'une durée de 6 mois devrait finir avec la mise en place des 5 CMC restants.

Les organes chargés du management et du suivi

Au niveau national :

- Un Comité de coordination,
- Un Comité de pilotage national,
- Un Groupe de travail des partenaires internationaux,
- Une Equipe de projet.

Au niveau local :

- Un Comité de pilotage local,
- Un Comité de gestion du CMC,
- Un Gérant responsable direct du CMC.

L'équipe de projet

Coordinatrice
Mme Fatoumata Sow
UNESCO BREDA
Avenue Léopold Sédar Senghor
BP Dakar, Sénégal
Tel : 221. 849 23 23 poste 2449
Cel : 221. 569 69 54
Fax : 221. 82386 22 ou 823 61 75
E.mail : fsow@refer.sn

2.2 Le projet e-School du NEPAD

Le Sénégal a été choisi parmi les 20 pays africains devant bénéficier de la phase pilote du projet « e-Écoles » du NEPAD. Les « e-Écoles » visent à accroître le volume de la connaissance, basée sur des expériences réelles de la réalisation de la technologie de l'information et de communication (TIC) dans les écoles à travers le continent africain. La phase pilote servira à annoncer le déroulement de l'initiative à plus large échelle des «e-Écoles», à recommander des modèles basés sur une expérience réelle et s'établira sur un total de cent (100) « e-Écoles» secondaires et mille (1000) «e-Écoles» primaires sur le continent jusqu'à la fin de 2006.

L'initiative des « e-Écoles » du NEPAD est une des plus grandes initiatives de développement technologique que le continent africain n'a jamais connu.

Au plan international

Au plan international, le Sénégal est également très engagé dans la promotion de l'utilisation des TIC puisqu'il s'est vu confié la coordination du volet « Technologies de l'information et de la communication » du NEPAD.